

**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**



Les départements français des Amériques

Quelle intégration pour quel avenir ?

Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Guillaume SANTONI
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Directeur de mémoire : M.Christophe Réveillard

Avril 2004

Les opinions librement développées dans ce mémoire n'engagent que l'auteur et ne peuvent être considérées
comme étant les positions officielles du ministère de la défense.

« Il se peut que les Etats de l'isthme de Panama jusqu'au Guatemala forment une confédération. Cette position magnifique entre les deux grandes mers lui permettra peut être de devenir avec le temps le rendez-vous de l'univers marchand. Ces canaux abrègeront les distances du monde, resserreront les liens commerciaux entre l'Europe, l'Amérique et l'Asie, apporteront les tributs des quatre parties du globe à cette heureuse région. Qui sait ? Là peut être sera fondée quelque jour la capitale de la terre. Constantin avait bien prétendu faire de Byzance celle de l'ancien hémisphère. »

Simon Bolivar

Lettre à un habitant de la Jamaïque, 6 décembre 1815

« Il existe des lois de gravitation politique comparables à celle de la physique (...) Cuba si elle rompt ses liens contre-nature avec l'Espagne (...) ne peut que graviter vers l'Union nord-américaine qui, par la même loi, ne peut la rejeter de son sein. »

John Quincy Adams

1823

Sommaire

I Les atouts et faiblesses géopolitiques des DFA

I 1 Un positionnement géographique stratégique

I 2 Mais des faiblesses essentiellement structurelles

I 3 Et un mal-être créole d'ordre culturel

II La nécessité de l'intégration et de la coopération régionale

II 1 S'affranchir de l'assistanat pour exister

II 2 S'intégrer par l'Europe

II 3 Ou s'intégrer davantage aux sous-ensembles caribéens voire américains

Introduction

Le 1^{er} mai prochain, dix nouveaux pays intégreront l'Union Européenne (UE)¹, portant le nombre de ses membres à vingt-cinq. Pascal Lamy, commissaire européen au commerce international, auteur de l'Europe en première ligne² et de l'Europe de nos volontés³ insiste sur l'atout et la protection que procure l'UE dans le cadre des dérèglements économiques mondiaux actuels. Il met également en exergue les enjeux et les possibilités offerts par l'ouverture de l'UE sur ses marges orientales. Simultanément, au sein de l'appareil européen, se développe l'organisation des régions ultra périphériques européennes, constituées des départements français d'outre mer (DOM), des Açores, des Canaries et de Madère. Au delà de la diversité de cet ensemble, ce « lobby » politique entend affirmer le poids stratégique de ces territoires mais aussi rappeler, qu'à l'instar des régions européennes soutenues pour leur retard, il convient de ne pas mettre en sommeil les grands axes de développement définis à l'égard des régions ultra périphériques. Certes, l'intégration de pays souverains au sein de l'UE ne saurait remettre en cause les équilibres et les actions menées au profit des régions de chaque Etat déjà membre. Mais force est de constater que les DOM, et tout spécialement les départements français des Amériques (DFA), sont des régions singulières dont les caractéristiques géographiques, culturelles, stratégiques génèrent des problématiques qui s'examinent de manière indépendante, à l'identique de celles prises en compte pour les Etats candidats. A ce constat conjoncturel, s'ajoute le lien particulier unissant les DFA à leur métropole, lien séculaire fait d'amour mais aussi d'incompréhension et de lutte d'intérêts. Ainsi, certains concitoyens, nombreux aujourd'hui, insistent sur le coût économique et social que constituent ces espaces pour le pays, dans le cadre d'une situation économique déjà délicate et pour une contrepartie dérisoire dans de nombreux domaines, si ce n'est dans celui des potentialités stratégiques. Les débats institutionnels récents dans les DOM, avec la Loi programme pour l'outre-mer proposée par le

¹ Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte.

² Editions du seuil, 2002.

³ En collaboration avec Jean Pisani-Ferry, éditions Plon 2002.

gouvernement Raffarin et le referendum sur le statut de décembre 2003, sont emblématiques d'un certain nombre de questionnements en cours mais font aussi apparaître toute la complexité culturelle et politique de ces départements.

Quel est l'avenir des DFA au sein de la nation ? Quelle sera leur place dans l'Europe à vingt-cinq ? Leur futur est-il caribéen ? Pourrait-il être américain ? Quelles sont les évolutions nécessaires pour un « envol » politique et économique ? Ce mal-être créole est-il définitif et auto-entretenu ?

Bref, le problème des DFA n'est-il pas, tout simplement, celui de l'intégration zonale ?

Il est clair, à l'aune de ces questions, que le maintien d'une situation protectrice d'assistanat politique et économique n'est pas une clef de l'avenir des DFA. Au contraire, la réponse au mal-être culturel et aux dysfonctionnements économiques et sociaux réside vraisemblablement dans une intégration croissante et toute naturelle aux sous-ensembles régionaux. Celle-ci n'est pas exclusive du lien qui unit ces territoires, de facto et de jure, à l'UE et cette intégration peut donc être mixte (le métissage, au sens large, est d'ailleurs un dénominateur commun de l'histoire des DFA)

Tenter de définir quelle peuvent être cette intégration et cette coopération à venir nécessite, au préalable, l'examen balancé des forces et faiblesses géopolitiques des DFA. La réflexion sur l'intégration doit ensuite prendre en compte l'examen et l'évolution d'un véritable double assistanat, puis les pistes pour une intégration régionale via l'Europe et enfin les capacités d'intégration et de coopération spécifiquement caribéennes voire américaines.

I Les atouts et faiblesses géopolitiques des DFA

Les DFA disposent d'un certain nombre d'atouts géopolitiques. Ceux-ci sont très souvent occultés par des tensions internes récurrentes. Le positionnement géographique est l'atout majeur des DFA.

I 1 Un positionnement géographique stratégique

I 1 1 Des îlots européens au sein de la Méditerranée américaine

Les DFA, Martinique, Guadeloupe et Guyane, constituent des territoires européens au cœur même d'une zone fragile, sous forte influence américaine. Certes la Grande Bretagne et la Hollande disposent dans cette région de quelques dépendances qui sont donc de facto européennes⁴, toutefois celles-ci ne sont pas de l'envergure politique et démographique des DFA.

Cette influence américaine, outre la proximité géographique directe des Etats-Unis (cinq états américains possèdent une façade sur le Golfe du Mexique, Porto Rico est un état associé, les Iles vierges américaines sont des dépendances des petites Antilles), est l'héritière de la doctrine Monroe et de la stratégie navale d'Alfred Thayer Mahan⁵. C'est à dire du maintien d'un pré carré américain dans cette zone proche de son « sanctuaire », au détriment de toute ingérence européenne, si ce n'est sur leurs propres dépendances⁶. D'ailleurs le panaméricanisme et l'intérêt des multinationales américaines ont justifié nombre d'interventions dans la région (guerre contre l'Espagne de 1898, Guatemala 1954, Cuba 1962, Grenade 1983, Panama 1989), ce fut la politique du « big stick ». La Jamaïque, les petites Bahamas et Grenade constituent ainsi des positions géostratégiques primordiales pour les Etats-Unis. Le président mexicain Diaz disait: « Pauvre Caraïbe, si loin de Dieu et si près des Etats-Unis ». La mainmise américaine apparaît,

⁴ Pour la Hollande: Aruba, St Martin (partiellement), Bonaire, Curaçao et S^t Eustache.

Pour la Grande Bretagne: Montserrat, Anguilla, Turks et Caïcos, îles vierges, îles Caïmans.

⁵ Dans *Lessons of war with Spain and other articles* (Londres, Sampson low, Marston and company, 1900), Mahan définit Cuba comme une position avancée, un verrou de contrôle des mers.

⁶ "Nous ne voulons pas nous immiscer dans les querelles des puissances européennes, la neutralité nous paraît un devoir. En revanche, elles ne doivent pas intervenir aux dépens de colonies qui ont proclamé leur indépendance. Aux Européens le vieux continent, aux Américains le nouveau." Déclaration au Congrès, 2 décembre 1823, James Monroe.

par exemple, dans l'ancrage de la majorité des territoires de la région sur le dollar mais aussi dans la présence de multiples bases américaines, redéployées, pour certaines, après le départ de Panama, fin 1999⁷ (Willemstad au Venezuela, S^t Johns et Vieques en République dominicaine, Guantanamo à Cuba, bases du Honduras et du Salvador, enfin Miami et Key West).

Les DFA constituent donc bien des enclaves francophones singulières au sein de cet ensemble. Leur intérêt stratégique réside ainsi dans leur positionnement, à proximité des Etats-Unis et dans leur sphère d'influence directe. D'ailleurs les Etats-Unis, qui considèrent la Hollande et la France comme des « puissances résiduelles », n'entravent pas l'action de celles-ci, leur attribuant des vertus stabilisatrices et sécuritaires pour la région Caraïbe. Pour l'instant, cette position stratégique des DFA n'a pas été réellement optimisée, elle pourrait toutefois l'être, à l'avenir, face à la « superpuissance » américaine.

Il faut souligner toutefois, qu'au delà des aspects réducteurs des notions de mare closum et mare nostrum des Etats-Unis, les Caraïbes sont aussi une méditerranée faite d' « une succession de plaines liquides (...) étroites », des narrow seas créant des mondes ayant « chacun ses caractères, ses usages, ses lois propres d'histoire⁸ »

I 1 2 Des ZEE convoitées, au cœur de flux logistiques majeurs

L'espace maritime revêt aujourd'hui une importance capitale dans les échanges comme dans l'exploitation des ressources⁹. Les accords de Montego Bay en 1982 ont officialisé et généralisé la remise en cause du principe de liberté des mers et consacré la maritimisation des échanges et des relations internationales. Les DFA offrent ainsi à la France et à l'Europe leurs eaux territoriales dans la zone des 12 miles et leurs zones économiques exclusives (ZEE) dans les 200 miles. Cet ensemble représente 461 040 km² (Guadeloupe et dépendances: 170 900, Martinique : 110 000, Guyane: 130 140). Ce poids géopolitique est capital au regard des 34 000 km² de ZEE procurés par les côtes de la métropole: le rapport est de un à douze ! Les possibilités halieutiques sont considérables mais celles concernant l'exploitation minière sont incertaines quant à leur rentabilité. Ces ZEE sont extrêmement convoitées et font souvent l'objet d'accrochages entre les DFA et leurs voisins directs anglophones ou même le Japon et

⁷ Traité Torrijos-Carter de 1977.

⁸ La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, Fernand Braudel, Armand Colin, 1949.

⁹ 85% des crises récentes possèdent une dominante maritime, 67% de la population mondiale vit à moins de 300 km des côtes (87% à moins de 500), seuls 28 états Onusiens n'ont pas de frontière maritime.

les Etats-Unis qui pêchent la crevette au large de la Guyane. Certains conflits sont d'ailleurs portés devant la cour de justice internationale de la Haye.

Les DFA, même si ce sont des culs de sac aéroportuaires (sauf S^t Martin), se situent à proximité des grands flux logistiques irriguant le nord est américain, le golfe du Mexique¹⁰ et le canal de Panama. Environ 66% du commerce mondial en valeur et 3/4 en poids transitent par la zone Caraïbe. Les trois voies maritimes les plus proches des DFA sont celle passant entre la Martinique et Ste Lucie et reliant le Venezuela à l'Europe, le Canal de la Dominique (à une dizaine de km au nord de la Martinique) et celle, majeure, passant au nord de S^t Martin, dans les îles Vierges. En effet, la mer des Caraïbes apparaît aujourd'hui comme un des premiers lieux de circulation (1/4 du pétrole brut importé par les Etats-Unis transite par les Caraïbes) et de raffinage des hydrocarbures (Aruba, Sainte Lucie, îles vierges). Les Etats-Unis, le Mexique, le Venezuela mais aussi Trinidad et Tobago et la Colombie disposent d'importants gisements, tandis que de récentes prospections ont décelé des ressources à Cuba et au Guatemala. Les ports les plus importants sont, par exemple, San Juan de Porto Rico (véritable porte d'entrée maritime, près d'un passage profond, position privilégiée entre le Golfe du Mexique, l'Océan Atlantique et la Mer des Caraïbes), Kingston, Miami, Freeport aux Bahamas. 40% de la production mondiale de bauxite et d'autres matières premières stratégiques pour les industries d'armement (manganèse, tungstène) passent par la zone Caraïbe. Approximativement 30% des approvisionnements généraux américains y transitent également.

Les DFA se situent aussi au cœur d'une zone de transit pour la drogue à destination du marché américain (40% de la cocaïne transiterait par la seule voie insulaire, ce marché constituant 10% du commerce mondial) et pour le blanchiment d'argent (avec la présence de nombreux paradis fiscaux comme les îles Caymans ou Caïcos). Il faut souligner que le marché de la drogue aux Etats-Unis représente, en valeur, environ 1/3 du budget de la défense de ce pays.

Généralement, la région est aussi un point névralgique dans l'immigration clandestine avec la proximité d'Haïti et de Cuba mais plus directement au sud avec des pays comme le Surinam ou le Brésil, voisins de la Guyane.

Les DFA sont aussi, dans le cadre des programmes de surveillance de l'espace, des plateformes d'observation des activités spatiales des autres Etats (70% des lancements de satellites ont une vocation militaire). Ils constituent aussi des centres de prévision météo et des relais de couverture en télécommunications particulièrement intéressants.

¹⁰ A titre d'exemple, le trafic de marchandises de la Louisiane est de 250 millions de tonnes et celui du canal de Panama de 229 millions de tonnes.

Les DFA se situent donc au cœur d'un espace aux flux denses et stratégiques pour les Etats-Unis, mais également source de déstabilisation pour ceux-ci. Pour ces deux raisons, leur stabilité et les moyens de surveillance qu'ils mettent en œuvre sont aussi stratégiques pour les Etats-Unis. Il y a là un argument géopolitique majeur pour la France et l'Europe.

I 1 3 La Guyane: un pôle technologique singulier

L'atout géopolitique de la Guyane doit être souligné, tant son importance est capitale pour la France et pour l'Europe. Il s'agit évidemment du site de lancement spatial de Kourou, « port spatial de l'Europe », équivalent de l'autre site du pourtour Caraïbe, Cap Canaveral. Idéalement situé à 5° de latitude nord, il est presque sur l'équateur, ce qui lui permet de tirer au maximum partie de la vitesse de rotation de la terre. Ainsi, pour un lancement à un coût équivalent à Cap Canaveral, Kourou permet l'emport de 17% de charge utile supplémentaire. De plus, il autorise un lancement vers l'est donc les débris chutent dans l'océan et non sur les terres. Kourou est donc, pour l'instant, le meilleur site de lancement sur orbite équatoriale au monde.

Mais Kourou est aussi, au delà de sa situation idéale, une vitrine technologique européenne en terre américaine. Les succès répétés des lancements Ariane (97% de réussite pour Ariane IV) mettent en valeur la technologie européenne, par la précision de la mise en orbite géostationnaire et la fiabilité du lanceur. Quatre organismes sont impliqués dans le fonctionnement du site: l'ESA¹¹ (european spatial agency), le CNES (centre national d'études spatiales), le CSG (centre spatial guyanais) et la firme Arianespace. Les répercussions économiques pour le territoire sont importantes, même si le débat sur la répartition des dividendes est récurrent dans le discours autochtone, d'autant plus que les grands programmes d'équipement arrivent à terme¹². En effet le secteur spatial représente 26% des actifs, 30% du chiffre d'affaire des services et industries locales, distribue 29% des revenus des Guyanais et contribue à hauteur de 21% à la formation du PIB. De plus, l'impact en termes de formation et de recherche n'est pas négligeable (un Institut Universitaire de Technologie a été créé spécialement). Il faut souligner aussi que plus de 60% des effectifs en poste sont Guyanais.

¹¹ Agit pour le compte de 13 Etats européens en matière de recherche et de développement des programmes spatiaux.

¹² Une perspective possible serait d'inclure le domaine spatial dans la fiscalité.

Les atouts géopolitiques des DFA sont donc nombreux. En revanche l'on ne peut pas affirmer qu'ils soient pleinement valorisés et exploités par la France et les départements eux-mêmes. Ils constituent donc une « réserve » de potentialités stratégiques non négligeables qui pourraient être mises en œuvre au gré des aléas politiques et économiques mondiaux. Ces lignes de force géopolitiques sont toutefois souvent occultées par des pesanteurs d'ordre structurel.

I 2 Mais des faiblesses essentiellement structurelles

I 2 1 Le handicap de la « masse critique »

De manière structurelle, l'espace, économique, politique et social, offert par les îles pour le développement des activités et des marchés est insuffisant. Ce sous-dimensionnement freine les grands projets et ne permet pas la réalisation d'économies d'échelles pour pénétrer un marché. Les DFA peuvent-ils se positionner dans l'export de produits de grande consommation, compte tenu des progrès réalisés en matière de transport de marchandises et du montant global des aides (qui compensent plus ou moins le coût du transport, fixé à environ 15 % du coût de la marchandise) ? Force est de constater que, malgré des volontés politiques claires, notamment la création de la prime à l'export (loi Perben 1994), peu d'entreprises locales ont pu profiter d'un avantage comparatif à l'exportation. Dans le principe, les coûts inhérents au démarrage d'une activité ne peuvent être absorbés que par une clientèle privilégiée, qui paie, pendant un certain temps, le produit plus cher qu'elle ne le devrait¹³. Aucune production locale n'est donc capable de rivaliser avec les productions similaires en provenance de métropole ou du reste du monde¹⁴. De même, aucune entreprise locale ne peut alimenter son propre marché intérieur¹⁵ compte tenu de la force commerciale des entreprises métropolitaines ou étrangères, qui pratiquent parfois même une certaine forme de « dumping » (ratio importations/exportations : Guyane : 5 – Martinique : 6 – Guadeloupe : 13).

¹³ Cette démarche, bien connue des économistes, a été appliquée avec succès par des économies de grande taille, comme celle du Japon par exemple, qui, durant les années 60 et 70, a fait payer plus cher à ses propres consommateurs les automobiles ou le matériel électronique exportés à des coûts compétitifs vers l'étranger.

¹⁴ L'importance du maintien de l'octroi de mer en matière de promotion des productions locales est ici justifiée.

¹⁵ Sauf sur des « niches », extrêmement étroites, de produits spécialisés.

I 2 2 Un environnement régional relativement sinistré

Les DFA se situent au cœur d'une zone économiquement et politiquement sinistrée dont les deux caractéristiques majeures sont la triple dépendance (à un nombre limité de productions, à un secteur tertiaire fort, à des marchés extérieurs) et la dégradation des comptes extérieurs (en conséquence, le rapport du service de la dette aux exportations dépasse souvent les 15%). La grande ligne de fracture économique de notre planète traverse la région. Mais la limite entre les deux ensembles est peu nette dans l'archipel et fait coexister des situations très contrastées. Les économies de la région Caraïbe sont héritières, pour la plupart, des systèmes coloniaux mis en place par les compagnies et les riches propriétaires européens dès le XVII^{ème} siècle. Ces sont des économies dites de plantations ou de rentes, extensives et reposant sur un usage massif de main d'œuvre prolétarisante. Cette mono-activité agricole régionale est fortement soumise à la concurrence internationale et aux aléas du marché. Elle se double souvent d'une petite agriculture vivrière. Le secteur informel est, dans la plupart des états, assez important. Echappant à la statistique, il structure la société et ses dérives (Jamaïque, Cuba, Mexique). Il constitue en l'occurrence, pour Haïti, une véritable « soupape de sécurité ».

De plus, la situation politique des états de la région est fort instable car les indépendances sont somme toute récentes et les élites locales plutôt jeunes. Le poids de l'héritage colonial et notamment de l'esclavage n'ont pas facilité la transition vers l'autonomie totale. Mais aussi l'action des Etats-Unis dans le contrôle politique de cette région clef s'est souvent appuyée sur la complaisance de potentats locaux peu scrupuleux.

Etonnamment, l'IDH (indice de développement humain) des états de la région est supérieur à la moyenne mondiale¹⁶ (Haïti fait figure d'exception avec un indice inférieur de 50% à la moyenne mondiale). Ceci est dû à l'opiniâtre volonté de promouvoir la scolarisation et d'assurer un niveau sanitaire réel aux populations.

Les réussites locales dans le domaine du tourisme all inclusive (complexes intégrant l'ensemble des services), de l'économie off shore¹⁷, des zones franches, des pavillons de complaisance ou de la banque sont un trompe l'œil qui cache la faiblesse des économies et la grande disparité des richesses et des droits.

¹⁶ Seuls neuf pays se trouvent en dessous du seuil de 0,672 et, parmi eux, Cuba et la Jamaïque restent très proche de la moyenne mondiale.

¹⁷ Le volume des actifs off shore est estimé à 5000 milliards de dollars, dont 20% sont considérés comme douteux.

Ainsi les DFA peuvent faire figure de havres de prospérité et de sécurité à l'échelle de la région. Par exemple, le gigantesque centre commercial de Baie Mahaut, dans la banlieue de Pointe à Pitre, est unique dans les Petites Antilles. Il en va de même du tourisme et du commerce de luxe de S^t Martin et S^t Barthélemy. Mais cette situation, si elle est bénéfique pour les DFA, ne constitue pas un atout géopolitique, tant la pression aux frontières est croissante et tant les possibilités de débouchés et de coopération économique sont compromises.

I 2 3 Un isolement politique et économique régional

En effet, la zone des Caraïbes constitue un véritable « lac américain », tant par la géographie que par l'histoire (doctrine Monroe, lutte contre les progressistes après la révolution cubaine et sandiniste) ou la politique étrangère américaine actuelle. Certes la doctrine américaine, de nos jours, est davantage consensuelle : elle est passée du « big stick », face à la « théorie des dominos », au « good neighbour » mais l'égide américaine se devrait maintenant de définir une société ou un modèle de développement pour la région, ce qui est loin d'être le cas.

Cet isolement, outre son lien aux aspects linguistiques¹⁸, est lié au développement de nombreux sous-ensembles économiques régionaux dont sont pour la plupart exclus les DFA : Fédération des West Indies puis CARIFTA et CARICOM (qui représente toutefois seulement 5% du commerce extérieur de chaque état membre), CARIFORUM et CDCC, OECS, CBI et CBEREA, CARIBCAN, etc. Des précisions sont données en annexe sur ces différentes organisations basées essentiellement sur le désarmement tarifaire.

Toutefois, en dépit de ces faiblesses géopolitiques d'ordre externe, il apparaît que les freins majeurs que subissent, ou entretiennent inconsciemment les DFA, ont une origine interne.

I 3 Et un mal-être créole d'ordre culturel

I 3 1 Un « insularisme » pesant

En effet, il existe une tendance insulaire de ces territoires à l'« émiettement » politique¹⁹. Celle-ci est sensible, par exemple, dans la difficulté de faire une grande région d'Amérique,

¹⁸ Les anglophones représentent seulement 10 millions de la population caribéenne mais l'anglais est la langue politique et économique dominante du bassin dans son ensemble.

¹⁹ A la différence des sociétés multiséculaires à forte personnalité collective comme Mayotte.

dans le manque de cohésion des DFA, pénalisant sur la scène internationale. L'absence de volonté de donner une cohérence d'ensemble vis à vis de la métropole est flagrante. Le jeu politique des DFA est particulier et ses caractéristiques sont :

- Une personnalisation importante (dû au caractère insulaire, le consensus politique nécessitant 80 à 85%, contre 51 à 55% à l'échelon national),
- les étiquettes politiques sont aléatoires mais, dans l'adversité ou dans la quête d'intérêts, des alliances disparates se reforment aisément contre la métropole,
- la prééminence politique des « jusque-boutistes syndicaux » comme l' Union générale des travailleurs de la Guadeloupe (UGTG), prônant la discrimination positive, les blocus répétés et pratiquant un « génocide par substitution » (Jean Pierre Doumenge),
- la pratique politique est aussi marquée par la xénophobie (à l'encontre des métropolitains, des blancs plus généralement ou même des immigrés haïtiens), les connivences « localistes », le clientélisme, l' endémisme sectaire.

Sur le plan social, les DFA font face à des dysfonctionnements importants, dus notamment, mais ce cas ne concerne pas la Guyane, à une urbanisation macro-céphalique très caractéristique des terres caribéennes (450 h/km² d'espace humanisé en Martinique). Ce développement engendre des poches de pauvreté et d'insécurité importantes. Le revenu minimum d'insertion (RMI) et autres prestations diverses (comme l'allocation de parent isolé) sont ainsi distribués à une échelle importante. Ce phénomène est accentué par l'héritage du matriarcat créole : familles fragilisées et monoparentalité féminine, les pères étant considérés culturellement comme des géniteurs. La démographie de la Martinique et de la Guadeloupe, même si elles possèdent encore de faibles singularités, sont désormais assez proche de celle de la métropole²⁰. La plupart des Etats de la région (sauf Haïti) ont d'ailleurs dépassé la phase II de transition démographique.

Le rapport Ripert de 1990 établit toutefois un constat des facteurs négatifs propres aux DOM :

- Une population dont les niveaux de vie inférieurs au seuil de pauvreté sont de 15 à 20 fois plus nombreux qu'en métropole,
- des retards sensibles dans l'habitat et la formation,
- un déséquilibre flagrant entre les ressources liées à l'activité professionnelle rémunérée et celles issues des transferts de l'état et, en l'occurrence, de la métropole²¹.

On peut déceler un double facteur nocif pour le lien social:

²⁰ Ralentissement du taux de croissance dans la décennie 90. Taux de natalité : 20 p1000 (13 p 1000 en métropole), taux de fécondité : 2,1 (1,75 en métropole), taux de mortalité: 6 p 1000 (9 p 1000 en métropole)

²¹ Ils atteignent 1 266 M d'euros pour la Martinique en 1998.

- L'existence de mesures de dynamisation de la consommation,
- le nombre, sans cesse croissant, de RMI distribués (plus d'1/5 des ménages en Martinique).

Les DFA ont, en effet, un PIB faible (environ la moitié de celui de la métropole) et un taux de couverture des importations réduit mais disposent d'un fort pouvoir d'achat.

On comprend ici que la structuration d'une société sur des modèles de consommation importés et exacerbés ne propose pas de perspectives de développement valorisantes pour les individus et communautés. Ceux-ci ont d'ailleurs abandonné toute forme d'anticipation, ni même de remise en cause personnelle. On touche alors au cœur du « mal développement », à l'absence de projet culturel et à une certaine quête d'identité. E. Glissant, essayiste antillais, évoque le concept de « conteneurisation » de la société antillaise, société sous perfusion. D'ailleurs, le taux d'encadrement de la fonction publique et l'importance du secteur tertiaire public (plus de 25% du PIB) sont, dans les DFA, artificiellement développés. Existe-t-il un assistanat réel ou fait-il partie du folklore ? Quoiqu'il en soit les DFA attendent beaucoup de la métropole et le lui font savoir, ce qui peut agacer assez souvent les métropolitains²².

Un autre aspect préoccupant est constitué des atteintes à l'environnement. En effet, le secteur agricole est en déclin et la rétractation des assises foncières s'effectue au profit d'une urbanisation rapide et souvent peu coordonnée. Les problèmes environnementaux majeurs sont : les mangroves comblées, le rejet des eaux usées dans les lagons, les pentes fragilisées par les aménagements et donc l'érosion, la saturation des réseaux routiers (rôle social de la voiture).

En ce qui concerne la Guyane, les problèmes sont singuliers : certes l'on peut presque déterminer qu'il s'agit d'un territoire insulaire créole, tant le pays est enclavé géographiquement et socialement (en effet la société créole, 45% de la population totale, fait preuve d'isolat social face à l'immigration et au comportement osmotique fort des autres populations). Mais ici les évolutions démographiques ont une acuité particulière : il s'agit d'une démographie de type tiers-mondiste (croît naturel et immigration forte). Cette spécificité n'est pas propice à une bonne gestion des problèmes d'ordre social et, sur le territoire, existent des disparités fortes dans le droit et les richesses des individus, voire des communautés. La Guyane présente une très faible densité de population (1,7 h/km²) sur un territoire grand comme le Portugal. La difficulté de contrôle de l'espace terrestre, fortement boisé et irrigué, est une

²²"La solidarité nationale ne saurait être à sens unique", Pierre MESSMER, ministre des DOM, en 1971, devant les conseils généraux de Martinique et de Guadeloupe. "On n'a rien sans rien, l'état ne paye plus pour ne rien faire et à guichet ouvert", Michel ROCARD, en mai 1989, lors du discours de la Réunion.

contrainte géopolitique majeure. Cette situation facilite les trafics illicites : immigration surinamienne et brésilienne, orpaillage illégal, déforestation, narcotraffic, etc.

I 3 2 Un héritage historique paralysant

Le poids de l'histoire, ou tout au moins la manière dont l'histoire est ressentie, constitue un frein important au développement des DFA. Cette idée est diversement admise mais il est vrai que l'histoire a généré chez les créoles le complexe de ne s'être pas affranchi de la métropole par la lutte (à la différence du ressenti des élites haïtiennes) et paradoxalement aussi le désir de demander en permanence réparation pour l'esclavage²³ et, si possible, sous forme financière. « La solidarité due par la France par suite des misères de l'Histoire n'a pas de prix ». Ce sentiment contribue à une certaine paralysie de la société et renforce la situation d'assistanat. Il existe une grande susceptibilité à travailler dans les métiers du tourisme dont certains emplois sont considérés par les créoles comme produits du néocolonialisme. La décision de retrait des Antilles du groupe ACCOR est symptomatique, même si d'autres motifs sont vraisemblablement aussi en jeu, des difficultés à maintenir des activités touristiques rentables et performantes aux Antilles françaises (le coefficient d'occupation des hôtels est d'à peine 60%). En Guyane, cette susceptibilité quant à l'esclavage est moins paralysante grâce à la présence ancienne de « petits blancs » désargentés ou de bagnards. La perception des rapports avec la métropole, notamment sur la question des réparations, est donc différente. De plus on trouve sur ces terres une présence amérindienne forte et ancienne et des populations diverses peu liées historiquement à la métropole, par exemple les noirs marrons (Saramakas et Bonis, anciens esclaves rebelles du Surinam).

Les îles du nord de la Guadeloupe (St Barthélemy et St Martin) doivent, à l'instar de la Guyane, être distinguées sur ce sujet. Situées, elles, sur les routes aériennes, elles sont ouvertes au commerce et au tourisme, notamment américain (duty free). De peuplement vendéen, breton et normand, peu métissées, elles, sont tournées vers la mer. Les îles du nord sont un arrondissement de la Guadeloupe mais seul ce statut obsolète les lie à Pointe à Pitre, tant leurs différences matérielles et psychologiques avec le reste des DFA sont flagrantes.

²³ 1685: « code noir » de Colbert, 1794: abolition par la convention (pas en Guadeloupe), 1802: rétablissement par Napoléon, 1848: abolition par la II^{ème} république, 1902 : catastrophe de St Pierre (26000 morts) et naissance d'une élite mulâtre.

I 3 3 Des questionnements politiques et institutionnels

Les régions monodépartementales ultra périphériques des DFA sont des départements depuis 1946. Ils bénéficient à ce titre du principe d'assimilation au droit applicable en métropole mais aussi de certaines mesures d'adaptation. On remarque une prééminence ancienne de la Martinique²⁴. On trouve désormais un élu à la tête du département et un élu à la tête de la région. Celle-ci possède des pouvoirs spéciaux de proposition, d'avis sur les relations extérieures, de définition des orientations générales de développement et d'aménagement du territoire. Les débats institutionnels du moment concernent :

- Un éventuel, et peu clair, statut de « pays » dans le cadre de la décentralisation,
- la possibilité de réunir le conseil général et le conseil régional en « congrès » avec un pouvoir de proposition dans les domaines économique, social voire institutionnel,
- la possibilité, pour les présidents des assemblées territoriales, de négocier plus librement et dans des domaines plus nombreux, directement avec les états de leur zone d'implantation.

En décembre 2003 les questions suivantes ont été posées à la Martinique et à la Guadeloupe : la possible création d'une collectivité unique²⁵ (rationalisation ou risque de concentration des pouvoirs ?) et la possibilité pour les îles du nord de la Guadeloupe d'évoluer vers un statut de collectivité d'outre-mer (COM). Fortement politisé et personnalisé, le scrutin a donné raison au statu-quo concernant la collectivité unique et à l'évolution vers des COM pour St Barthélemy et St Martin.

En fait, au delà des effets déclamatoires des indépendantistes convaincus (environ 6% de la population) et du « vernis » indépendantiste de nombreux acteurs politiques locaux, les DFA ne sont pas acquis au principe d'indépendance, ni même d'autonomie. D'abord, les liens affectifs et familiaux avec la métropole sont inaliénables²⁶. De plus, la seule vue des problèmes de paupérisation et d'instabilité dans la zone, ainsi que les apports financiers massifs de la métropole, sont des arguments forts pour le maintien d'un statu quo institutionnel. Pour J.P Doumenge, « les ultramarins sont en passe d'obtenir la parité sociale avec la métropole (et financée par elle) tout en captant l'essentiel du pouvoir politique dans un système de large autonomie ».

²⁴ Gouverneur en Martinique dans l'ancien régime – commandement des forces armées et raffinerie de pétrole de la SARA en Martinique.

²⁵ Le conseil constitutionnel avait invalidé, en 1982, un projet similaire pour non-conformité à l'article 73 de la constitution (car outrepassant les possibilités d'adaptation).

²⁶ 1/20 de la population métropolitaine à un lien avec l'espace ultramarin.

Le débat est également récurrent concernant les possibilités de négociation des traités et accords internationaux par les collectivités locales des DFA ou, tout au moins, leur participation active aux négociations aux côtés de l'Etat. Pour l'instant l'article L.1112-5 du code général des collectivités territoriales interdit même aux DOM de conclure des accords techniques (arrangements administratifs) avec des Etats étrangers de la région, dans les domaines de leurs compétences.

Les forces géopolitiques des DFA sont liées, pour la plupart, à des facteurs exogènes et s'appuient en grande partie sur la localisation de ces espaces. En revanche, les faiblesses géopolitiques sont essentiellement endogènes et trouvent leurs racines dans l'histoire et les contradictions de ces territoires. Abattre ces contradictions, c'est avant tout replacer naturellement les DFA dans leur environnement. Au préalable, il convient de préciser quelles pistes d'intégration sont possibles et lesquelles sont souhaitables.

II La nécessité de l'intégration et de la coopération régionale

Le préalable à une réelle intégration des DFA à un ou plusieurs sous-ensembles régionaux passe par une prise de conscience de leur propre potentiel et de ce que la métropole, ni même l'Europe, ne pourront jamais leur prodiguer : esprit d'initiative et assurance.

II 1 S'affranchir de l'assistanat pour exister

II 1 1 Les méfaits du double assistanat (France/Europe)

Certes, la qualification d' « assistanat » est peu usitée tant médias et analystes restent dans les normes du langage « politiquement correct ». En effet, la paralysie qu'engendre l'héritage colonialiste voire esclavagiste se retrouve du côté des antillais comme de celui des métropolitains. Plus de 150 ans après son abolition définitive, et en dépit des nombreuses commémorations censées exorciser les non-dits, l'appareil d'état se sent redevable et la communauté antillaise se situe en situation de perpétuel demandeur. L'inclusion de ces

territoires dans l'ensemble européen, loin d'en décupler les potentialités, risque au contraire d'ajouter une sujétion supplémentaire.

Sur le plan national, les DOM bénéficient depuis 1952 d'un système d'aide, mais la défiscalisation telle que nous la connaissons aujourd'hui date de la loi Pons de 1986 qui a été complétée à trois reprises²⁷ mais jamais remise en cause. La Loi programme pour l'outre mer LPOM, proposée en 2003 par le gouvernement Raffarin, s'inscrit dans l'esprit des lois précédentes et entend surtout renforcer le principe de continuité territoriale. Comme à l'accoutumé, les mesures évoquées ont été jugées insuffisantes par les acteurs locaux. A titre d'exemple, les DFA bénéficient de la perception dérogatoire de l'octroi de mer.

Sur le plan européen, les DFA sont visés explicitement par l'article 227/2 du traité de Rome du 25 mars 1957. L'article 299/2 du traité d'Amsterdam, plus clair à leur égard, fait désormais foi. Par ailleurs, le 1^{er} article du code des douanes français les incluant dans le territoire douanier de la République Française, les insère aussi de facto dans l'espace douanier de la communauté européenne. La spécificité des DFA est définie par l'arrêt Hansen du 10-10-1978 qui autorise des mesures adaptées. L'arrêt du 26 mars 1987 de la Cour de justice des communautés européennes fixe les limites et les règles d'appréciation de la spécificité des DOM²⁸. Le règlement de Bruxelles du 24-07-1988 définissait alors, pour les DOM, les objectifs suivants: développer et ajuster des régions en retard, combattre le chômage de longue durée, accélérer l'adaptation des structures agricoles. Sont créés les cadres communautaire d'appui (CCA): 1 CCA par DOM dans le cadre du partenariat ternaire Région-Etat-Europe. Les DFA ont largement bénéficié de l'aide du FEDER, du FEOGA et du FSE²⁹ mais aussi de divers programmes communautaires comme STAR, VALOREN (avec la Corse) ou, dès 1989, POSEIDOM³⁰. Un total de 21,3 milliards de francs est ainsi accordé par l'UE pour 2002-2006. Les acteurs locaux et l'Etat sont attachés au maintien, pour les DOM, du bénéfice de l'éligibilité automatique à l'objectif 1 de la politique régionale européenne (au titre de leurs handicaps structurels et permanents et non de l'argument statistique basé sur la comparaison du PIB régional avec la moyenne communautaire).

²⁷ Loi Perben de 1994 (gouvernement Balladur), Loi d'orientation pour l'outre mer (LOOM) et loi Paul de défiscalisation en 2000 (gouvernement Jospin).

²⁸ "La spécificité n'est pas de nature à créer entorse aux mécanismes du système communautaire" et "Si l'Europe ne traite pas identiquement des situations différentes, elle s'interdit de traiter différemment des situations identiques".

²⁹ Respectivement Fond européen d'orientation et de garantie agricole, Fond européen de développement et d'équipement régional, et Fond social européen.

³⁰ Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM (équivalent de POSEICAN pour les Canaries et POSEIMA pour Madère).

Deux exemples emblématiques du soutien européen peuvent être donnés. Pour le rhum, deux directives européennes confirment en 1992 le régime dérogatoire des rhums traditionnels des DOM (datant de 1922). Une troisième, datant de 1995, les protège de ceux venant des pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) sur le marché de l'UE. Pour la banane, depuis 1993, l'organisation commerciale commune (OCM) « banane » est mise en place par l'UE. Celle-ci accorde un écoulement privilégié aux bananes fruits de Guadeloupe, de Martinique et des Canaries. Ces dispositions sont d'ailleurs contestées au sein de l'OMC et même au sein de l'UE par les Allemands et les Scandinaves, gros consommateurs de banane, qui souhaitent acheter au meilleur prix. En effet, la banane dollar des grands groupes américains (Chiquita, Dole et Del Monte contrôlent 70% du marché) est moitié moins chère. Le prix de cette « exception » est exorbitant : l'OMC a ainsi accordé en compensation aux USA 100% de droits de douane sur 191 millions de dollars d'importations européennes !

Si les transferts et de l'UE vers les DFA sont importants, en revanche, l'appartenance communautaire n'est pas un facteur de dynamisme entrepreneurial pour l'instant. En effet, le commerce communautaire est assez faible (environ 6% des échanges) . De même, la mobilité des populations européennes vers les DFA est quasi inexistante. Bref, l'ouverture européenne des DFA, même dans le domaine touristique, est négligeable. Les perspectives européennes pour les DFA ne se résumeraient elles qu'à une manne financière, qu'une dépendance supplémentaire au delà de tout moteur de croissance comme c'est le cas pour les nouveaux entrants³¹ ? Nombre d'antillais se contentent de cette situation, ainsi les accords de Maastricht ont été approuvés à 72,12% en Martinique. La bienveillance européenne vient peut être en compensation des atouts de Kourou et en témoignage de la position des DFA comme futurs avant-postes européens en terre américaine. Il s'agirait alors d'une sorte de « capitalisation sur l'avenir ». Mais n'est ce pas là prêter à l'Europe une vision géopolitique prospective cohérente qu'elle ne semble pas s'efforcer d'acquérir ?

II 1 2 L'initiative au secours des doutes culturels et politiques

³¹ Tout au plus l'UE pourrait être un exutoire pour le trop plein démographique des DFA.

Loin de renforcer le protectionnisme, qu'il soit national ou européen, il convient de confronter les DFA, dans une certaine mesure, à la réalité économique et politique³². De cette rencontre seulement naîtra la prise de conscience pour ces peuples qu'il n'y a pas de salut, à l'ère de la mondialisation, ailleurs que dans l'initiative et la remise en cause incessante. Si la nation consent un effort important pour ces territoires, car celui-ci participe aussi d'une vision messianique du centralisme républicain, la communauté nationale doit sentir, en retour, la volonté croissante des antillais d'assumer leur avenir. L'âme créole est complexe et repose sur cette relation amour-haine avec l'ancienne puissance coloniale. Les contradictions politiques permanentes de l'opinion publique locale, l'opportunisme des élus quant à la quête des subsides nationaux, les positions en demi-teinte d'indépendantistes indécis témoignent du chaos identitaire des DFA. Les mesures successives de défiscalisation, de dérogations, de protections diverses ne remplacent pas le bien-être que procure l'effort de construction collectif dans un environnement approprié par les peuples. La récente Loi sur l'initiative économique de 2003 aurait du, en l'occurrence, être particulièrement dérogatoire et adaptée pour ces territoires afin d'y inciter (et c'est un euphémisme) plus qu'ailleurs à la création de richesse.

II 1 3 Quelques prémices d'intégration et de coopération

Pour l'instant, l'intégration régionale est embryonnaire. La France et les DFA sont admis comme partenaires dans l'Association des états de la Caraïbe (AEC), zone de libre échange regroupant 25 états et créée en 1994 en réaction à l'ALENA (1992). Les DFA sont ainsi peu concernés par la mise en commun des ressources ni même par les stratégies d'échange à l'échelle locale. Les actions de coopération sont disparates et sont mises en œuvre par des collectivités locales, des services déconcentrés de l'état, des organisations de la société civile ou des instituts de formation³³. Ce sont davantage des actions d'assistance dont les motivations sont généralement liées à la solidarité (en direction d'Haïti, de Cuba ou de la République Dominicaine). D'ailleurs, la valeur des ressources mobilisées est généralement supérieure aux contreparties reçues par les DFA. Les domaines par excellence sont la santé³⁴ et la formation. Or, si ces actions sont louables et contribuent à l'aura des DFA dans la région, elles doivent

³² Il faut garder en mémoire que la Caraïbe fut la première région du monde à avoir connu la mondialisation, puisque, dès le XVIème siècle, l'exploitation coloniale a déterminé des mouvements de capitaux, d'hommes et de marchandise concernant trois puis quatre continents.

³³ Coopération décentralisée définie dans la loi d'orientation N° 92-125 du 06-02-1992.

³⁴ Comme le partenariat entre l'hôpital du Lamentin en Martinique et celui de Santiago de Cuba, qui comprend des formations croisées au diagnostic d'affections sur lesquelles chaque institution a développé une expertise.

aussi se doubler d'actions commerciales régionales, ce qui n'est pas vraiment le cas. L'intégration et la coopération régionale trouvent aussi timidement leur place dans la veille météorologique, le sauvetage en mer, la lutte contre l'immigration (notamment avec le Surinam, le Guyana et le Brésil) et les catastrophes naturelles. Concernant la lutte contre les stupéfiants le programme européen PMO (Project management office), auquel participent les pays intéressés de la zone ainsi que la France, la Grande Bretagne, les Pays bas et l'Espagne, permet, avec la collaboration américaine, de mieux coordonner les moyens de coopération maritime. Un projet bilatéral entre la France et les Etats-Unis, ainsi qu'un accord multilatéral proposé par les Pays-Bas, sont aussi en cours de négociation. Mais, force est de constater que l'intégration économique, elle, demeure fort limitée or, loin des réticences judéo-chrétiennes, les échanges commerciaux sont aussi porteurs de liens forts. Ainsi, les exportations de la Guadeloupe vers les petites et grandes Antilles (hors DFA) représentent environ 8,5% quant aux importations en provenance des petites et grandes Antilles, à peine plus de 2%³⁵ (pour la Barbade, ces chiffres sont respectivement de 35,7 % et 13,9%³⁶). On trouve des efforts de coopération zonale intéressants, mais à petite échelle, chez les forces armées. Ils concernent essentiellement des échanges de formation ou d'infrastructure mais aussi l'organisation d'exercices de plus grande envergure tel l'exercice régulier Caraïbe qui développe, sur l'île de Marie Galante par exemple, le thème d'une évacuation de ressortissants dans un état de la Caraïbe. Cette coopération militaire des DFA concerne des pays comme le Nicaragua, la République dominicaine, les Hollandais d'Aruba et de Curaçao, Trinidad et Tobago, etc. Enfin, accessoirement, l'intégration peut prendre le chemin des nombreuses diasporas caribéennes ou bien celui de la culture commune aux différents territoires : la culture créole³⁷, sa littérature singulière et sa musique dont la renommée dépasse largement le cadre de la zone.

Au terme de cet état des lieux, deux pistes s'offrent aux DFA pour s'intégrer mieux et davantage à leur région. La première, paradoxalement, peut être celle de l'Europe, par le biais des accords que l'UE a conclus et des relations qu'elle entretient dans les Caraïbes. La deuxième passerait par une insertion plus poussée dans l'espace américain et ses sous-ensembles. Chacune des deux solutions ne semble toutefois pas exclure l'autre.

³⁵ Source INSEE.

³⁶ Source Banque inter américaine de développement.

³⁷ « Un habitant de Trinidad ne voit pas de contradiction à être citoyen britannique, noir de peau, et à porter un nom espagnol ; à être catholique et à pratiquer en privé la magie africaine ; à déjeuner comme un hindou et à dîner comme un chinois » David.J.Crowley, anthropologue, à propos de la culture créole.

II 2 S'intégrer par l'Europe

Paradoxalement, l'Europe, par les relais qu'elle propose et par l'enjeu qu'elle constitue, peut permettre aux DFA de s'intégrer davantage dans la zone Caraïbe. Comme pour leur appartenance à l'espace français, l'assimilation des DFA à l'espace européen constitue une « carte de visite » primordiale.

II 2 1 Resserrer et modifier les liens avec les pays ACP

Les pays ACP du « groupe Caraïbe », liés à l'Europe dans le cadre du système de préférences généralisé (SPG, 1971), puis des accords de Lomé IV (1990-2000) et enfin de Cotonou (depuis le 23 juin 2000), offrent aux DFA la possibilité d'intégrer davantage le tissu local caribéen. En effet, ces accords entendent formaliser les relations financières, commerciales et techniques entre les Etats européens et les pays ACP. Les accords de Cotonou envisagent également une intégration régionale plus poussée ainsi qu'une abolition progressive des entraves aux échanges.

Toutefois, les relations qui régissent les rapports de ces pays avec l'Europe (et donc les DFA) sont basées sur le principe de non-réciprocité des mesures d'exemption de droits de douane et de taxes d'effet équivalent qui accorde aux pays ACP une pénétration aisée des marchés européens sans contrepartie marquée pour les Européens. « La non-réciprocité des avantages commerciaux ainsi consentie fut présentée alors comme un élément déterminant de la contribution des Européens à la genèse d'un nouvel ordre économique international, par ailleurs tant revendiqué » précise Philippe Marin³⁸. Dans le cas des DFA, cette mesure n'est pas intéressante car les pays ACP sont des concurrents potentiels. Amendé, ce système pourrait relancer les échanges entre DFA et pays ACP. D'ailleurs, à terme, l'évolution du principe de non-réciprocité est envisagée vers davantage de pragmatisme. En effet, les pays dits ACP, dont ceux de la Caraïbe, devront progressivement perdre les avantages du système des préférences commerciales non réciproques afin que le régime d'échanges soit conforme aux dispositions de l'OMC. Les accords de Cotonou envisagent la négociation, jusqu'en 2008, d'accords de partenariat économique entre l'UE et des sous-ensembles régionaux. Ceux-ci déboucheront sur la mise en place de zones de libre échange d'ici à 2020. Les DFA pourront alors exporter avec

³⁸ Réflexions sur les limites du droit de la coopération régionale DOM/ACP à la lumière de l'exemple des régions-départements des Antilles, Université des Antilles et de la Guyane, 1991.

moins de contraintes dans la région.³⁹ La non-réciprocité constitue même selon certains un handicap car elle n'a pas incité les opérateurs économiques à développer les moyens de transport et les circuits de commercialisation, ni même à harmoniser les productions avec les modes de consommation des marchés potentiels⁴⁰. Depuis 1984, les DFA ont aussi la possibilité de négocier directement avec les Etats ACP. Ces pays peuvent ainsi constituer des partenaires commerciaux privilégiés pour les DFA, le travail d'approche commercial et les relations de confiance ayant été « défrichés » par les accords de Lome-Cotonou. D'ailleurs les accords de Cotonou prévoient des accords de partenariats économiques et régionaux (APER), dont les modalités sont discutées au cas par cas et qui visent au renforcement de la coopération économique par une élimination progressive des entraves aux échanges.

II 2 2 Porter les projets européens en terre d'Amérique

L'UE est un investisseur de premier plan dans les Caraïbes et, au delà des débouchés commerciaux et des échanges, les DFA peuvent constituer des « postes avancés », politiques et administratifs, de l'Europe, dans le cadre des accords de Cotonou. Il s'agirait d'une forme moderne et adaptée des anciens « comptoirs ». Pour l'instant, les relations entre ces pays et l'Europe ne passent pas forcément par le relais zonal que peuvent constituer les DFA. Les DFA pourraient, dans ce cadre, accueillir des infrastructures logistiques européennes ainsi que des antennes des différentes institutions européennes amenées à agir dans le bassin Caraïbe. En effet, coexistent de fait, dans la zone Caraïbe, des parties d'Europe (les DFA par exemple) et des partenaires affichés de l'Europe, sans qu'une coopération horizontale soit formellement mise en œuvre sous l'égide des instances européennes. Les DFA sont également des postes intéressants dans le cadre de la pénétration des marchés d'Amérique (du nord, centrale, latine). Toutefois, le développement de ces pistes nécessite un effort certain sur les transports et les liaisons maritimes et aériennes intra régionales.

Le volet diplomatique européen porté par les DFA est défini et financé dans un document unique de programmation (DOCUP). Celui-ci s'élève, par exemple, pour la Guadeloupe à 12 millions d'euros pour 2003-2006. L'objectif du programme INTERREG est, quant à lui, de favoriser l'intégration du territoire européen et, notamment pour les DFA, l'intégration

³⁹ L'octroi de mer sera-t'il alors remis en cause ?

⁴⁰ Selon Danielle Pierrot, Les départements français de la Caraïbe et la contrainte communautaire dans leurs relations avec les Etats tiers de la Caraïbe, Université des Antilles et de la Guyane, 1991.

interdépartementale. La France et l'UE ont également un intérêt à développer davantage leur rôle diplomatique dans la région, s'appuyant sur les accords de Cotonou et le poids des liens historiques qui les unit à leurs « vieilles colonies »

II23 Proposer une alternative politique régionale

L'engagement de la France dans le règlement des troubles intérieurs en Haïti illustre peut être le retour politique de l'Europe dans la région, s'appuyant notamment sur les pré positionnements militaires de la région. Il est intéressant de noter que, concernant ce territoire central au cœur du « lac américain », la diplomatie américaine s'est mise en retrait pour suivre finalement les positions françaises. En effet, au delà des acquis certains apportés par l'arbitrage américain dans la zone, des voix caribéennes et latino américaines s'élèvent pour contester un partage inégal des bénéfices du libre échange et des interactions politiques. Concernant la CBI⁴¹, le bilan est en demi-teinte car il s'avère davantage favorable aux Etats-Unis qu'à la région. En effet, les importations des Etats-Unis en provenance des pays de la CBI ont décliné de 10 milliards de dollars, en 1982, à 6 milliards de dollars, en 1989, soit une baisse nominale de 35%. Au même moment, les exportations américaines vers la région progressaient de 5,5 milliards de dollars à 6,9 milliards de dollars. Excédentaire en 1983 de 3,2 milliards de dollars, la balance commerciale des pays de la CBI à l'égard des Etats-Unis accusait en 1989 un déficit de 0,3 milliards de dollars ! Les pays du CARICOM ont ainsi assisté, entre 1983 et 1989, à une baisse de 50,9% de leurs exportations vers les Etats-Unis (elle est de 41,7% pour l'ensemble de la Caraïbe)⁴². Pour de nombreux analystes, il semble que la CBI, dont de nombreuses contreparties remettent même en cause la souveraineté des Etats caribéens, conduise à une logique de contrôle de la région par l'administration américaine (avec, par exemple, le droit de poursuite dans le cadre du narco-trafic). De manière plus vaste, des pays comme l'Argentine ont impulsé, il y a quelques années, un mouvement de rapprochement vers l'Europe et la zone Euro. De même, la fin annoncée du castrisme fera de Cuba un Etat convoité, peu enclin à basculer immédiatement dans la sphère américaine (en dépit d'une diaspora active aux Etats-Unis). Il est clair, à l'échelle mondiale, que l'emprise culturelle américaine semble parfois exacerber les susceptibilités nationales. Ce sentiment peut être d'autant plus vif dans une région à la géographie diffuse, historiquement extravertie vers l'Europe, habituée aux luttes

⁴¹ Dont le principe est « trade, not aid » (du commerce plutôt que de l'aide).

⁴² La coopération entre les Etats ACP et les territoires et départements d'outre-mer dans la zone Caraïbe – Conseil économique et social, 1991.

d'indépendance et peu encline à l'influence d'une seule entité culturelle (c'est un antagonisme à la culture du métissage). Il y a une carte à jouer, pour l'Europe et la France, dans la proposition d'une alternative culturelle, politique voire économique, au « tout américain ». Cette cristallisation des exceptions culturelles peut déboucher sur une véritable communauté d'esprit et d'échanges dans de nombreux domaines. Cette communauté peut également, et tout naturellement, s'appuyer sur la francophonie. Dans ce cadre, les DFA peuvent faire figure de « vitrine » et de point de ralliement pour une « autre voie » : le modèle européen.

Resserrer les liens avec la région peut donc passer, pour les DFA, par le biais de l'aura et de l'implantation européennes en zone caraïbe, l'Europe proposant au préalable un cadre sûr et reconnu. L'intégration peut aussi prendre la voie d'un rapprochement avec les entités voisines, via les sous-ensembles américains et caribéens.

II 3 Ou s'intégrer davantage aux sous-ensembles caribéens voire américains

Une des problématiques majeures de l'intégration régionale est que le seul fait d'être situé géographiquement dans un ensemble ne suffit pas pour en faire partie. L'intégration caribéenne supposera donc, pour les DFA un effort important pour lever les obstacles suivants :

- Des liens historiques extra régionaux forts (la problématique de l'extraversion),
- une complémentarité faible des économies régionales et un coût de production particulièrement élevé aux DFA,
- une disparité des régimes sociaux régionaux (problématique des niveaux de vie et des indices de développement humain),
- des langues diverses,
- des difficultés de diffusion en matière de télécommunications (ainsi la télévision des Antilles atteint difficilement Montserrat ou la Dominique).

II 3 1 De l'économie de plantation aux TIC: une spécialisation nécessaire

Pour que l'intégration régionale soit intéressante, il faut que les économies concernées ne soient pas concurrentes mais complémentaires. Actuellement, ce n'est pas le cas pour les Caraïbes

puisque la plupart des Etats, issus de l'ère coloniale, sont bâtis sur des économies de plantation dont les caractéristiques ont été abordées en première partie de ce mémoire. D'ailleurs, dans le cadre de ces activités, très consommatrices en main d'œuvre, les DFA sont handicapés par un coût du travail élevé (car conforme aux normes françaises) et une pénurie d'offre de travail (et non d'emploi) pour les emplois pénibles. Les activités plus récentes (services financiers, tourisme, commerce hors-taxe, etc.) tendent elles aussi à se généraliser et devenir une nouvelle donne commune à toute la Caraïbe. Dans ces secteurs, les DFA ne sont pas performants pour des raisons d'ordre culturel, à l'exception de St Martin et St Barthélemy. Les ressources minérales et naturelles, assez semblables dans les Etats de la région, ne sont pas non plus des facteurs discriminants et ne trouvent pas d'ailleurs leur marché dans la région. En ce qui concerne la Guyane, les activités à haute valeur ajoutée générées par le pôle spatial n'intéressent pas non plus le marché de la région.

L'intégration économique régionale des DFA nécessite donc, au préalable ou simultanément à sa mise en place, une spécialisation vers des domaines nouveaux et correspondant à une demande caribéenne voire américaine. Compte tenu du niveau de formation aux DFA et de la tertiairisation de l'économie, cette spécialisation peut prendre, par exemple, le chemin des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services afférents.

Les DOCUP 2000-2006 des DFA envisagent les atouts sociaux, culturels et économiques amenés par le développement des TIC sur ces territoires et notamment par le développement du haut débit. Dans ce dernier volet, il s'agit de développer les TIC dans le fonctionnement des entreprises mais aussi et surtout, comme en Martinique, de créer une économie régionale des TIC. En effet une zone avancée de la société de l'information doit être mise sur pieds : la Martinique valley⁴³. Une première réflexion avait été lancée en 1996 et s'intitulait « Martinique, oasis de savoir en 2015 », donnant naissance, en 1998, à un comité de pilotage et à un certain nombre d'études de 1999 à 2000. Dans le DOCUP 2000-2006, ce projet bénéficie d'une dotation de 67 millions d'euros pour 7 objectifs majeurs dont l'encouragement à la création d'entreprises liées aux TIC et l'investissement dans l'employabilité et l'adaptabilité de la main d'œuvre. L'action gouvernementale s'appuie sur le fond Internet pour l'outre mer (FIPOM, mis en place par la LOOM dès 2002) et sur un plan gouvernemental pour la société de l'information, animé et coordonné par le Ministre délégué à la recherche et aux nouvelles technologies, le tout sous la supervision du Premier Ministre. Le commerce électronique, les

⁴³ La vallée grise est un chantier similaire à la Réunion.

centres d'appel⁴⁴, la production audiovisuelle, la création de jeux vidéo ou de logiciels sont des activités de ce type. La plus value économique générée par une spécialisation accrue dans les TIC, nécessitant la mise sur pieds de moyens importants⁴⁵, s'inscrirait d'ailleurs dans le cadre de l'aménagement du territoire et du concept de continuité territoriale.

Outre les TIC, d'autres secteurs seraient porteurs dans le cadre du marché caribéen et américain. Ainsi l'aquaculture constitue un axe de développement possible dans une région aux ressources halieutiques comptées et où les communautés sont peu tournées vers la mer. Par exemple le loup et la coryphène sont élevés en cage en plein océan en Martinique avec, en perspective, l'exportation de 200 t vers les Etats-Unis. Ces projets, s'appuyant sur des savoir-faire singuliers pour la région, doivent alors passer du stade expérimental au stade industriel. Or les acteurs locaux semblent manquer d'enthousiasme et de professionnalisme. Le secteur du transport intra régional peut aussi constituer, à terme, une expertise pour les DFA, s'appuyant sur une infrastructure correcte et le savoir-faire technologique et commercial de leur métropole dans ce secteur. Dans le domaine de l'énergie, les technologies de pointe revêtent aussi un caractère exportable. Ainsi une centrale thermique utilisant le charbon et la bagasse (résidu de canne à sucre) a été expérimentée en Guadeloupe par une filiale d'EDF, associée à des investisseurs locaux, et dont le procédé intéresse d'ores et déjà le Brésil et de nombreux pays en voie de développement. De même, les DFA sont particulièrement compétents dans le développement des énergies renouvelables, constituant, par ce biais, une vitrine technologique pour la région, qui pourrait être intéressée par l'achat de ce type de produits, particulièrement adaptés aux milieux insulaires tropicaux. L'industrie de la pharmacopée est aussi un secteur intéressant pour l'avenir économique régional des DFA.

II32 Tenter la sous-traitance et les services régionaux

Ces activités à haute valeur ajoutée peuvent s'inscrire dans le cadre de la sous-traitance régionale des composants de haut niveau. Les DFA peuvent se positionner, compte-tenu de leur bon niveau de formation et de recherche, et de leur appartenance à une zone à faible niveau de technicité et à main d'œuvre bon marché, comme un maillon dans la chaîne de production d'un produit caribéen. Des projets de ce type ont été menés à la Réunion où des investisseurs

⁴⁴ A titre d'exemple, l'île Maurice s'est spécialisée récemment dans l'implantation de centres d'appel grâce notamment à un câble optique permettant de traiter 6 millions de communication en même temps.

⁴⁵ Les DFA seront bientôt câblés à des réseaux de fibres optiques très opérationnels (AMERICAS 2 pour la Martinique et la Guyane, ECFS pour la Guadeloupe). A titre d'exemple, AMERICAS 2 relie Hollywood (Floride) à Fortaleza (Bresil).

mauriciens du textile sous traitement, à la Réunion, les produits semi-finis nécessitant une technologie de pointe et une main d'œuvre compétente et bien formée. La finition est ensuite réalisée à Maurice par une main d'œuvre peu onéreuse puis, dans un deuxième temps, exportée. De manière plus générale d'ailleurs, une zone de libre échange entre Maurice et la Réunion devrait voir le jour dans le courant de l'année⁴⁶, supprimant des taxes pénalisantes de part et d'autre et renforçant une coopération économique naissante.

La prééminence du secteur tertiaire dans les DFA semble également propice au développement d'activités de services caribéennes voire américaines. En effet, les DFA peuvent aussi trouver des pistes locales dans le télétravail ou le consulting régional au profit de territoires ne possédant pas de main d'œuvre qualifiée ou souhaitant bénéficier de l'expertise des DFA dans des domaines spécifiques (informatique, recherche, santé, technologie, management, traduction, services financiers classiques, services aux entreprises, sécurité, communication etc.). Ces prestations à haute valeur ajoutée s'appuieraient sur les réseaux de télécommunications à haut débit, permettraient de conserver une main d'œuvre de qualité au pays en les intégrant au développement de leur environnement régional.

II33 Acquérir enfin la maturité politique et intégrer les zones

La spécialisation économique étant acquise, les DFA auraient encore à intégrer les sous-ensembles régionaux. Une intégration régionale profitable aux DFA suppose alors trois pré requis.

Les DFA doivent tout d'abord être membres des organisations comme entités caribéennes à part entière. En effet, pour l'instant, la France est Etat associé à l'AEC au titre des DFA, mais ce statut d'« associée » ne lui confère qu'une dimension en demi-teinte. Certes, dans la plupart des cas, l'appartenance à la France, grande nation sur la scène internationale, est un atout de poids pour les DFA. C'est ce qui leur a d'ailleurs permis d'être de facto terres d'Europe, avec ce que cela comprend d'avantages économiques, sociaux et politiques. Mais dans la zone Caraïbe, et pour se fondre dans des aires d'obédience américaine, il convient de faire valoir les marquants géopolitiques de type caribéens. Faire valoir ces marquants ne signifie pas s'éloigner de la métropole mais seulement, lors des négociations et des accords, mettre en avant ce qui fait l'appartenance au bassin Caraïbe dans son ensemble, mettre de côté les aspects « cocardiens » si souvent exacerbés outre-mer. Toute proportion gardée, c'est en quelque sorte le processus

⁴⁶ A l'initiative du sénateur Virapoullé et du chef du gouvernement mauricien Sir Anerood Jugnauth.

utilisé en matière de tourisme où les aspects caribéens sont mis en exergue afin de dépayser le consommateur. A défaut, toute prise de position et toute initiative sera ressentie comme une marque d'entrisme de la part de la France, voire de l'Europe. La possibilité pour les DFA d'être présents comme entités caribéennes nécessite vraisemblablement une évolution statutaire de type néo calédonienne ou reposant sur une solution originale afin que les chefs des exécutifs des DFA n'apparaissent pas en simples accompagnateurs des responsables nationaux ou ne soient pas leurs simples mandatés, mais des acteurs responsables à part entière. Or les consultations récentes montrent que les populations, fort bénéficiaires de l'assistanat métropole et UE-DOM redoutent cette liberté, surtout si elle signifie pour elles une prise de risque et un engagement responsable. Cette condition, qui est capitale, peut évoluer sur le long terme. Toutefois, c'est aujourd'hui, avec la mise en place de la ZLEA avant décembre 2005, que se construit la structure régionale.

Si toutefois l'évolution institutionnelle permettait aux DFA de se positionner en entités caribéennes au sein des organisations régionales, cela nécessiterait l'émergence d'une élite de grande envergure, politiquement stable, audacieuse, et sachant s'adapter aux règles de la négociation internationale. Quels acteurs locaux pourraient se prévaloir, instantanément ou à court terme, de telles qualités ? Les DFA possèdent une élite récente à l'échelle de l'histoire (l'élite mulâtre date d'un siècle à peine environ) et les facteurs culturels complexes qui animent ces territoires font que ce « capital humain » auto entretenu est lent à se mettre en place. Assez souvent l'élite ultramarine s'est cantonnée à l'encadrement des administrations métropolitaines dans la France des colonies, position ne permettant pas une réelle prise de hauteur sur les problématiques géopolitiques. L'émigration qui a raréfié la ressource compétente et le jeu politique insulaire instable qui annihile tout recul politique, ne sont pas propices à la mise en avant d'une élite d'envergure internationale, même à l'échelon réduit des Caraïbes (composées de nombreux micro Etats). Force est de constater d'ailleurs que nombre d'initiatives et de responsabilités sont assumées encore par des métropolitains. Dans ces conditions, toute intégration n'est-elle pas un risque pour les DFA ? Et, en dernier ressort, ne serait-ce pas la métropole qui en assumerait les réparations ? Là aussi, le conditionnement des élites à la scène internationale nécessiterait un temps précieux.

De plus, il convient d'examiner si, dans la pratique, l'appartenance à deux zones de libre échange est viable, sachant que l'acquis européen est primordial pour les DFA et que toute distance prise avec l'Union Européenne serait néfaste pour l'équilibre, voire la survie, de ces

territoires. Ce postulat du lien inaliénable entre les DFA et l'Europe étant posé, comment peut être définie la participation à une zone de libre échange régionale, c'est à dire une intégration complète (et non des accords multilatéraux qui, eux, sont toujours plus aisés à mettre en œuvre compte tenu de la précision de leurs champs d'application) ? Certes, les règles de l'OMC sont compatibles avec une appartenance à deux ZLE, à condition que les effets d'une ZLE (comme les concessions tarifaires réciproques) soient limités à un seul territoire. C'est à dire, qu'en aucun cas, les DFA ne constitueraient une intersection formelle de libre échange entre l'Union Européenne et une organisation régionale caribéenne ou américaine. Toutefois, de manière induite, les DFA pourraient bénéficier d'une double impulsion et d'investissements de part et d'autre. Ceux-ci seraient contraints d'abandonner leur identité européenne ou américaine pour prendre « discrètement » celle des DFA et agir dans l'une ou l'autre des zones. On pressent ici tout l'intérêt économique et financier que représenteraient les DFA comme zone tampon entre deux sous-ensembles, l'un européen, l'autre américain. Mais l'on entrevoit aussi toute la difficulté de faire coexister des ambitions géopolitiques et stratégiques parfois antithétiques au sein d'un même ensemble (dans ce cas la volonté de puissance américaine aura tendance à prendre le dessus des spécificités européennes). En effet, au delà du désarmement tarifaire, les ZLE sont des instruments géopolitiques de premier ordre et, si les Caraïbes intéressent à ce point les Etats-Unis, ce n'est pas forcément pour leur potentiel économique mais davantage pour leur situation géographique et les menaces d'instabilité qu'elles font peser sur l'est américain. Des experts doivent donc se pencher très concrètement sur les modalités permettant aux DFA d'intégrer les ZLE régionales, sachant que le « ticket d'entrée » pour chacune d'elle aura un prix différent... Cependant, le seul fait de s'intéresser aux conditions d'intégration constitue déjà un geste politique, une option économique, un signal.

Si l'intégration d'une ZLE caribéenne voire américaine semble économiquement faisable pour les DFA, et même avec des atouts certains, les pré requis politiques sont délicats à atteindre et les modalités pratiques d'intégration nécessitent une option politique préalable et un examen technique minutieux. Il convient également de garder à l'esprit que tout engagement sur la voie de l'intégration régionale (hors APER avec les pays ACP) risque d'entrer en conflit, à plus ou moins long terme, avec la souveraineté de la France (et ses préoccupations géopolitiques) sur ces territoires et nécessiterait donc un pilotage très subtil et des garde-fous constitutionnels, légaux et réglementaires.

Pourtant l'on pressent aussi qu'il faudra tôt ou tard que ces terres intègrent leur région, tant le soutien artificiel dont elles bénéficient à l'heure actuelle est pernicieux pour chacune des parties (métropole et DFA).

Conclusion

Les départements français des Amériques présentent donc des atouts géopolitiques majeurs qui reposent essentiellement sur leur position géographique, au cœur de la « méditerranée américaine ». L'apport des zones économiques exclusives et la proximité du Golfe du Mexique, zones commerciale de premier ordre, en sont les principaux. Le site spatial de Kourou est également un facteur de puissance pour la France et l'Europe. Mais les DFA, Guyane comprise car étant un territoire de type insulaire sur de nombreux aspects, possèdent les faiblesses propres aux îles. Ces dysfonctionnements, dans le domaine économique, sont liés à l'impossibilité d'économies d'échelle (le handicap de la « masse critique ») et à l'absence de marché intérieur suffisant pour les productions locales, le tout étant aggravé par l'isolement régional au sein d'un espace relativement sinistré. L'absence d'un développement politique et économique autonome, reposant sur l'initiative et la responsabilité, place les DFA dans une situation d'assistanat vis à vis de la métropole et de l'Europe. Reposant sur une consommation élevée et sciemment entretenue qui tranche avec la faiblesse du PIB de chacun des départements, le marché intérieur est artificiel et vient brouiller des repères identitaires incertains. En effet, ces territoires sont marqués par des faiblesses politiques et culturelles internes récurrentes, pour la plupart d'ordre structurel. Ce mal être, presque inhérent à l'âme créole, renforce un insularisme pesant, caractérisé par un jeu politique instable, fortement personnalisé, et par la permanence paralysante du devoir de réparation de la métropole pour les « crimes » de l'esclavage. Les questionnements institutionnels récents témoignent aussi de l'absence de projet collectif et d'ambition future.

Alors, suite à cet examen balancé des forces et faiblesses géopolitiques, force est de constater que cette situation pernicieuse pour toutes les parties (métropole-Europe-DFA) se doit

d'évoluer afin d'offrir aux DFA leur propre développement et de mettre un terme aux incessantes plaintes identitaires. En effet, à l'approche de la mise en œuvre de la ZLEA, vraisemblablement en décembre 2005, les DFA ne peuvent vivre à l'écart de leur environnement régional naturel. Pour ces régions ultra périphériques européennes, deux options sont possibles. La plus aisée est d'intégrer l'espace régional par l'intermédiaire de l'Europe, premier investisseur local, en portant davantage les projets européens en terre américaine (donc dans un rôle d' « avant postes ») et en représentant éventuellement une alternative politique régionale au « tout américain ». Le rapprochement économique avec les Etats ACP des accords de Cotonou, dans le cadre des APE, après modification des clauses de non-réciprocité, est également une voie d'intégration régionale intéressante. L'autre voie peut être l'intégration d'un sous-ensemble caribéen ou, plus généralement, américain. Celle-ci nécessite, au préalable, une spécialisation économique dans les domaines pour lesquels les DFA présentent de réels avantages comparatifs (formation, recherche, informatique, santé, services mais aussi aquaculture, transport, pharmacie, énergie, etc.) et utilisant majoritairement les TIC comme support. Toutefois, cette intégration caribéenne requiert l'affirmation des DFA comme entités caribéennes à part entière et statutairement aptes à négocier et raisonner comme telles. Corollairement l'émergence d'une élite responsable et d'envergure internationale est nécessaire à cette intégration qui doit aussi s'appuyer sur des modalités concrètes et originales permettant de concilier l'appartenance à deux zones (Union européenne et ZLE d'obédience américaine) géopolitiquement antagonistes. A terme, cette double appartenance peut devenir un atout géopolitique dans la définition des DFA comme zones tampon et comme incises européennes admises dans l'espace ZLEA.

Il est clair que l'avenir des DFA ne se jouera pas sans l'Europe, qui est largement partie prenante dans le développement de ces territoires depuis presque un demi-siècle. Donc l'intégration régionale par l'Europe précédemment définie semble la plus probable. Mais les deux modèles présentés ne sont pas exclusifs l'un de l'autre. La subtilité résidera dans la manière de concilier vues géopolitiques contrastées et modalités de terrain délicates pour que ces territoires, intégrés à leur région, aient un pied en Europe et l'autre en Amérique. Cependant, les divergences politiques et économiques de ces deux grands ensembles ne permettent pas d'envisager un tel grand écart à court terme. Si toutefois une intégration américaine plus poussée était entamée, resterait à la France le soin d'en définir les garde-fous pour que les atouts géopolitiques des DFA ne lui échappent pas à terme. Quant à la capacité des populations à intégrer la région dans l'une ou l'autre des options, voire dans une option

combinée, elle semble aisée par le « bas », tant le métissage dans tous les domaines est une constante des DFA. Par le « haut », c'est à dire par les élites, un bouleversement des mentalités s'impose vers davantage de responsabilité et de recul politique.

Les DFA jouent leur avenir et leur crédit sur la scène européenne et internationale dans la décennie qui s'annonce. Leur survie politique, économique mais surtout culturelle dépend de leur capacité à recevoir positivement les mains qui leur sont tendues pour se réformer et se développer. A défaut, ils s'érigeront en simples zones, sites, plate formes, avant postes, espaces pour la France et l'Europe : des richesses géopolitiques utilitaires et folkloriques, sans projet politique et, à terme, sans âme.

Table des matières

Sommaire	3
Introduction	4
I Les atouts et faiblesses géopolitiques des DFA	6
I 1 Un positionnement géographique stratégique	6
I 1 1 Des îlots européens au sein de la Méditerranée américaine	6
I 1 2 Des ZEE convoitées, au cœur de flux logistiques majeurs	7
I 1 3 La Guyane: un pôle technologique singulier	9
I 2 Mais des faiblesses essentiellement structurelles	10
I 2 1 Le handicap de la « masse critique»	10
I 2 2 Un environnement régional relativement sinistré	11
I 2 3 Un isolement politique et économique régional	12
I 3 Et un mal-être créole d'ordre culturel	12
I 3 1 Un « insularisme» pesant	12
I 3 2 Un héritage historique paralysant	15
I 3 3 Des questionnements politiques et institutionnels	16
II La nécessité de l'intégration et de la coopération régionale	17
II 1 S'affranchir de l'assistanat pour exister	17
II 1 1 Les méfaits du double assistanat (France/Europe)	17
II 1 2 L'initiative au secours des doutes culturels et politiques	19
II 1 3 Quelques prémices d'intégration et de coopération	20
II 2 S'intégrer par l'Europe	22
II 2 1 Resserrer et modifier les liens avec les pays ACP	22
II 2 2 Porter les projets européens en terre d'Amérique	23
II 2 3 Proposer une alternative politique régionale	24
II 3 Ou s'intégrer davantage aux sous-ensembles caribéens voire américains	25
II 3 1 De l'économie de plantation aux TIC: une spécialisation nécessaire	25
II 3 2 Tenter la sous-traitance et les services régionaux	27
II 3 3 Acquérir enfin la maturité politique et intégrer les zones	28
Conclusion	31
Table des matières	34
Bibliographie	35
Internet	36
ANNEXES	39
Annexe 1 : Découpage des Caraïbes et ZEE	39
Annexe 2 : Quelques chiffres sur les Caraïbes	39
Annexe 3 : Les sous-ensembles régionaux des Caraïbes	39
Annexe 4 : Données chiffrées générales sur les DFA	39
Annexe 5 : Données INSEE Guadeloupe	39
Annexe 6 : Données INSEE Guyane	39
Annexe 7 : Données INSEE Martinique	39
Annexe 8 : Poids économique des principaux pays de la zone de libre échange des Amériques	39

Bibliographie commentée

Ouvrages :

- Les DOM TOM dans la politique de défense de la France, IRIS, éditions Dunod, juillet 1992.

Le compte-rendu d'un colloque, rédigé sous forme d'articles divers, sur les aspects géopolitiques liés plus spécialement à la défense.

- Les DOM TOM enjeux géopolitique, économique et stratégique, E. Moutoussamy, éditions de l'Harmattan, 1988.

Un point de vue très engagé d'un élu ultramarin sur les aspects géopolitiques des DOM.

- Les îles françaises d'Amérique: de la vision géopolitique de Richelieu à l'Union Européenne, F.H.Fortuné, éditions de l'Harmattan, 2000.

Une analyse très complète rédigée avec passion par un ultramarin. Le texte est très dense, parfois confus et rédigé dans un style emprunté.

- L'outre-mer français, J.P Doumenge, éditions Armand Colin, 2000.

Référence en la matière, cet ouvrage clair et très documenté offre une vision historique, actuelle et prospective des territoires ultramarins français. Les problématiques y sont précisément développées, sous un angle concret et personnel.

- Emergences Caraïbes, éléments de géographie politique, éditions de l'Harmattan, AREC, 2001

C'est le seul atlas géopolitique de la région. Très clair et actualisé, il offre des éléments de comparaison indispensables et propose diverses ouvertures par le biais d'articles.

Documents :

- Loi programme pour l'Outre-mer, 2003.

Il s'agit de la dernière loi en date (gouvernement Raffarin) concernant l'outre-mer.

- Les Antilles et la Guyane, entre mondialisation et régionalisation, Fred Réno, directeur du Centre d'analyse géopolitique et internationale (CAGI).

Ce rapport, proposant des solutions concrètes, est un état des lieux, documenté et engagé, de la coopération régionale et de ses problématiques, notamment en Martinique.

- Les départements d'outre mer aujourd'hui : la voie de la responsabilité dit Rapport Lise-Tamaya, juin 1999.

Rapport au Premier ministre du sénateur Lise (Martinique) et du député Tamaya (Réunion) qui dresse un état des lieux des DOM et propose des solutions aux problèmes recensés.

- Rapports du Sénat concernant les lois de finances

Ceux ci contiennent des données actualisées sur les missions régaliennes de l'Etat dans les DOM. Intéressants notamment dans les domaines de la sécurité et de la souveraineté.

- *Stratégie de mise en œuvre de l'article 299§2 du Traité d'Amsterdam pour les départements français d'outre-mer, rapport du sénateur (Réunion) Jean-Paul Virapoullé, remis à Monsieur le Premier Ministre le 12 mars 2003*

Un rapport très complet sur l'Europe et les DOM, mettant en exergue les handicaps structurels mais aussi les possibilités concrètes d'ouverture régionale.

Internet

<http://www.eurisles.org/>

Acronyme pour " European Islands System of Links and Exchanges ", EURISLES est un réseau de coopération interrégionale créée en 1992, sur l'initiative de la Commission des Iles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM), avec le soutien financier de la Commission Européenne (DGXVI), dans le cadre du programme RECITE.

<http://infodoc.unicaen.fr/OhRAGE/caraibes/Presentation/>

L'AREC, Association de Recherches et d'Etudes sur la Caraïbe, s'est constituée autour du projet d'atlas géopolitique de la Caraïbe.

Elle partait d'un constat : il n'existe rien et depuis longtemps sur l'analyse géopolitique de l'archipel et du bassin Caraïbe. Ce manque est d'autant plus sensible que la "construction" au sens le plus large, de la Caraïbe, dans les populations qui la constituent, dans son économie, dans ses structurations politiques, dans ses cultures, est étroitement liée à son rapport au monde.

<http://www.rfo.fr/articles/>

Le site de RFO, constituant une base documentaire intéressante.

<http://www.outre-mer.gouv.fr>

On y trouve l'actualité institutionnelle des DOM et notamment la Loi programme pour l'Outre-mer (LPPM): la loi LPPM est en discussion au Sénat depuis le 21 mai 2003. Elle traduit la volonté du gouvernement de promouvoir le développement économique de l'Outre-Mer pour les quinze prochaines années.

<http://www.senat.fr/themes/td18recents.html>

On trouve sur cette page les textes et les rapports législatifs sur le thème de l'outre-mer. On peut également accéder, par le menu de gauche, aux pages consacrées aux rapports d'information, aux études de législation comparée et aux communiqués de presse relatifs à ce thème.

<http://www.martinique.cci.fr>

Site de la chambre de commerce et d'industrie de Martinique sur lequel on trouve des études intéressantes sur les DFA.

<http://membres.lycos.fr/cadencescreoles/RapportCooperationRegionale.htm>

Rapport INTERFACE - Martinique/Coopération Régionale- A.Largange

Un rapport qui présente une analyse des problématiques de développement économique et social dans la Caraïbe, et met en avant des propositions pour le développement de la Coopération Régionale de la Martinique.

<http://www.ftaa-alca.org>

Site de la ZLEA.

http://europa.eu.int/index_fr.htm

Portail de l'Union Européenne.

<http://europa.eu.int/comm/regional-policy/themes/rup-fr.htm>

Sur le portail de l'Union Européenne, les problématiques et textes relatifs aux régions ultra périphériques européennes (RUP).

<http://www.erup.net>

Site du centre de ressources sur les régions ultra périphériques européennes. En construction, il propose des études sur la recherche et les TIC dans les RUP.

<http://www.wto.org>

Site de l'OMC, on y trouve notamment les textes relatifs aux règles régissant les zones de libre échange.

http://www.acs_aec.org/french

Site de l'AEC.

<http://www.caricom.org>

Site du CARICOM.

<http://www.cr-martinique.fr>

Site du conseil régional de Martinique.

<http://www.cr-guadeloupe.fr>

Site du conseil régional de Guadeloupe.

<http://www.cr-guyane.fr>

Site du conseil régional de Guyane.

<http://www.cg972.fr>

Site du conseil général de Martinique.

<http://www.cg971.fr>

Site du conseil général de Guadeloupe.

ANNEXES

Annexe 1 : Découpage des ZEE du Bassin caraïbe.

Annexe 2 : Quelques chiffres sur les Caraïbes

Annexe 3 : Les sous-ensembles régionaux des Caraïbes

Annexe 4 : Données chiffrées générales sur les DFA

Annexe 5 : Données INSEE Guadeloupe

Annexe 6 : Données INSEE Guyane

Annexe 7 : Données INSEE Martinique

Annexe 8 : Poids économique des principaux pays de la zone de libre échange des Amériques

ANNEXE 1

DECOUPAGE DES ZEE DU BASSIN CARAÏBE



Source : Atlas caraïbe <http://infodoc.unicaen.fr/OhRAGE/caraibes/Presentation/>

ANNEXE 2

Quelques données sur la région Caraïbe

Population de l'archipel : 36 millions (M)
Surface de l'archipel : 233 000 km²

Population du bassin (Golfe du Mexique et Mer des Caraïbes) : 230 M
Surface du bassin : 4,3 M km²

De 1960 à 1990 : la moitié de la population des Petites Antilles a migré

Plus grande île : Cuba : 11 142 000 habitants (h)
Plus petite île/Etat : Anguilla 11 797 h

Villes plus importantes : S^t Domingue et La Havane : 2,4 M h
Ville la plus petite : La Vallée (Anguilla) : 800 h

Densités moyennes supérieures à 200h/km²
Bermudes : 1242 h/km²
Barbuda : 10 h/km²

Macrocéphalie urbaine : les villes principales absorbent entre 25 et 60% de la population d'une entité.

Nombres d'états ou d'entités politiques : 24
Etats non souverains : 5 M d'habitants dont 3,9 pour Porto Rico
Nombre d'îles des petites Antilles : 40
Nombre d'îles des grandes Antilles : 4

Langues dominantes :
Anglais : 10 M (langue économique et politique)
Espagnol : 23 M
Français : 5 M
Hollandais : 640 000
Créole : 7,6 M

Religions :
Catholiques : 19 M
Protestants : 10 M
Autres : 3 M

Seuls 9 Etats présentent un IDH en dessous de la barre seuil des 0,662 (moyenne mondiale)

90% des flux commerciaux de la Caraïbe se font avec les Etats-Unis

Tourisme : 20 millions de personnes dans l'archipel des grandes et petites Antilles
40% du PIB des Bahamas

Entre 1995 et 1999, 303 tonnes de cannabis et 35 tonnes de cocaïne ont été saisies dans les Caraïbes (83 tonnes de cannabis en Amérique centrale pour la même période)

ANNEXE 3

ORGANISATIONS ECONOMIQUES ET POLITIQUES DES CARAIBES (anciennes et actuelles)

La FEDERATION DES WEST INDIES, est créée en 1958.

Le CARIFTA: Caribbean free trade association (Association de libre-échange caribéenne), créée le 1^{er} mai 1968 par 14 colonies britanniques indépendantes depuis 1962.

Le CARICOM: Caribbean Community and Common Market (Marché commun de la communauté caraïbe). Créé en 1973 par le traité de Chaguaramas (Trinidad), il regroupe : Antigua et Barbuda, les Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, Saint Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, le Surinam. Cuba a signé avec le CARICOM des accords sur la pêche et l'agriculture. Haïti est membre provisoire.

Le CARIFORUM puis le CDCC: Caribbean Development and Cooperation Committee (Comité de coopération et de développement caraïbe) - organisme proche de l'ONU - a été créé en 1975. Composé de 22 membres de droit ou associés, il maintient des relations privilégiées avec les pays d'Amérique Latine.

L'OECS: Organisation of Eastern Caribbean States (Organisation des états de la Caraïbe de l'est). Créée en 1981, elle regroupe 7 Etats indépendants (less developing countries) ainsi que les Iles Vierges britanniques en tant qu' Etat associé. Les 7 états sont : Antigua et Barbuda, la Dominique, Grenade, Montserrat, St Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines.

Ses objectifs sont de mettre en commun les ressources propres des Etats pour assurer leur développement, leurs relations économiques et politiques avec l'extérieur. Elle dispose :

- de représentations diplomatiques communes tant à Ottawa qu'à Londres,
- d'une banque centrale dont le siège est à Basse-Terre (St Kitts), l'ECCB (Eastern caribbean central bank),
- d'une unité monétaire commune : le dollar EC (Eastern caribbean),
- d'une agence de développement de leurs exportations, l'ECSEDA (dont le siège est à Roseau en Dominique).

L'IBC ou CBI: Caribbean Basin Initiative (Initiative du Bassin caraïbe) signée en 1983 par l'administration Reagan est entrée en vigueur en janvier 1984. Sa durée prévue est de 12 ans. Son objectif est de promouvoir le développement économique (sauf textile) de l'Amérique centrale et des pays de la Caraïbe, en facilitant les échanges commerciaux avec les Etats-Unis. Il s'agit uniquement de

mesures tarifaires. Est prévue également la suppression des droits de douane à l'entrée du marché américain pour un certain nombre de produits (plus de 2 800) originaires des 24 pays concernés. L'IBC a été rendue permanente en 1990 (IBC2) à travers le CBEREA (Caribbean basin economic recovery act) soit l'acte de redressement du bassin caribéen. Les 24 pays concernés sont : Antigua et Barbuda, Barbade, Belize, Costa-Rica, Dominique, Trinidad et Tobago, Grenade, République dominicaine, Salvador, Honduras, Jamaïque, Montserrat, Haïti, Guatemala, Antilles néerlandaises, Aruba, Panama, St Kitts et Nevis, Sainte Lucie, Saint Vincent, Iles Vierges Britanniques, Bahamas, Guyana, Nicaragua.

Le CARIBCAN est un accord Caraïbe/Canada pour faciliter les exportations vers le Canada, signé en 1986 par les Etats membres de la communauté caraïbe et le Canada. Ses objectifs sont les mêmes que pour l'IBC : l'élimination des barrières tarifaires pour la quasi-totalité des pays du CARICOM, sauf les textiles, les chaussures, les produits en cuir, les produits pétroliers et dérivés. Depuis l'entrée du Canada dans l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain, entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada), le 18 décembre 1992, ce programme a perdu un peu de son intérêt.

Le groupe « Caraïbe » des ACCORDS DE LOME IV puis des accords de COTONOU : par le biais des pays dits « ACP » (Afrique, Caraïbe, Pacifique), ces accords régissent les relations des pays caribéens avec les membres de l'Union Economique Européenne. 15 pays de la Caraïbe sont signataires des Accords de Lomé IV (1990-2000) : les 13 membres du CARICOM, hormis Montserrat, plus la République dominicaine, Haïti et le Surinam. L'Union Européenne apporte à ces pays un soutien financier pour permettre de garantir le niveau de leurs recettes d'exportation, ainsi que de l'assistance technique et financière pour leur développement. Les accords de Cotonou, signés le 23 juin 2000, ont entre autres objectifs, de rétablir les grands équilibres macro-économiques, de développer le secteur privé et les services sociaux, de favoriser l'intégration régionale, d'abolir les entraves aux échanges.

L' AEC, Association des états de la Caraïbe- Association of caribbean states, composée de 25 états constitutifs à l'exception des Etats-Unis, est une zone de libre échange de 100 M d'habitants, créée en 1994 à la convention de Carthagène, en réaction à l'ALENA (1992). La France (et non les DFA) y est admise comme membre associé depuis février 1998.

La ZLEA, Zone de libre échange des Amériques, est un projet regroupant 34 Etats, relancé en 1994 par le président Clinton et poursuivi par l'administration Bush. Excluant les DFA, il vise à étendre, en décembre 2005, l'ALENA à la région. 800 millions de personnes seraient concernées par cet accord de « deuxième génération » (qui toutefois ne concerne pas Cuba et le Brésil).

ANNEXE 4

La population des départements d'outre-mer

Département	Population (sans doubles comptes)		Variation de la population	
	1990	1999	en valeur absolue	en valeur relative (%)
Guadeloupe	386 987	422 496	+ 35 509	+ 9,2
Martinique	359 572	381 427	+ 21 855	+ 6,1
Guyane	114 678	157 213	+ 42 535	+ 37,1
total DFA	861 237	961 136	+ 99 899	+ 10,32
total métropole	56 615 155	58 518 748	+ 1 903 593	+ 3,4

Indicateurs démographiques dans les DOM

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	France métropolitaine
Taux de natalité	(1997) 17,6	(1997) 15,2	(1997) 29,8	(1998) 12,6
Indice conjoncturel de fécondité	(1997) 2,3	(1997) 1,9	(1997) 4	(1998) 1,75
Taux de mortalité ()	(1997) 5,9	(1997) 6,4	(1997) 3,8	(1998) 9,2
Taux de mortalité infantile ()	(1997) 8,3	(1997) 7	(1997) 14,4	(1998) 4,8
Taux d'accroissement naturel ()	(1997) 12,3	(1997) 8,8	(1997) 26	(1998) 3,4
Population des moins de 20 ans (%)	(1997) 33	(1997) 29	(1997) 44	(1998) 25,8

Comparaisons avec les pays voisins du PIB par habitant

Antilles françaises et pays voisins en 1997

	Population	PIB en millions de \$	PIB/hab (en \$/hab)
Guadeloupe	415 000	5 179	12 480
Martinique	377 000	5 411	14 352
Dominique	73 640	238	3 232
Barbade	264 300	1 110	4 200
Ste Lucie	151 000	575	3 808
Porto Rico	3 783 000	35 834	9 472
Cuba	11 019 000	8 120	737

Haïti	7 336 000	3 097	422
Jamaïque	2 546 620	4 790	1 881

Guyane et pays voisins en 1997

	Population	PIB en millions de\$	PIB/hab (en \$/hab)
Guyane	147 000	1 979	13 465
Guyana	775 000	743	959
Surinam	415 000	470	1 133

Source : secrétariat d'Etat à l'outre-mer " Un projet pour l'outre-mer " avril 2000.

Nombre de demandeurs d'emploi et taux de chômage
(au 31 décembre 1998)

	Nombre de demandeurs d'emploi	Taux de chômage
Guadeloupe	52 425	28,8 %
Martinique	49 993	30,3 %
Guyane	13 073	21,4 %
Métropole	2 995 000	11,5 %

Source : rapport annuel de l'IEDOM 1998.

Nombre de bénéficiaires du RMI

(au 31 décembre 1998)

Guadeloupe	22.922
Martinique	25.563
Guyane	8.195
Total DFA	57 680

Source : rapport annuel de l'IEDOM 1998.

ANNEXE 5 Guadeloupe



Nombre de commune(s) ⁽¹⁾	34	EMPLOI- CHÔMAGE	
		Emploi total (salarié + non salarié) au lieu de travail en 1999 ⁽³⁾	124 030
		dont emploi salarié au lieu de travail en 1999	99 765
		Variation de l'emploi total taux annuel moyen entre 1990 et 1999	+ 0,88
Superficie en km ²	1 703	Emploi total estimé au lieu de travail au 31 décembre 2001 ⁽⁵⁾	ND
		Nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1-2-3-HAR) au 31 décembre 2002 ⁽⁶⁾	49 100
		Taux de chômage (au sens du BIT - révisé le 05/09/2002) au 31 décembre 2002 ⁽⁷⁾	24,7
POPULATION		ENTREPRISES-ETABLISSEMENTS ⁽⁸⁾	
Population sans doubles comptes en 1999 ⁽¹⁾	422 496	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 2002	40 397
Densité de population (habitants au km ²) en 1999 ⁽¹⁾	248	- Industrie	3 528
Variation de la population taux annuel moyen entre 1990 et 1999 ⁽¹⁾	+ 0,98	- Construction	6 770
dont variation due au solde naturel taux annuel entre 1990 et 1999	+ 1,22	-Commerce et réparations	11 601
dont variation due au solde migratoire taux annuel entre 1990 et 1999	- 0,24	-Services	18 498
Population estimée au 1 ^{er} janvier 2002 ⁽²⁾	ND	dont 10 salariés et plus	1 373
LOGEMENT ⁽³⁾		dont 500 salariés et plus	0
Nombre total de logements en 1999	178 848	(1) Insee - Recensements de la population (population légale)	
Part des résidences secondaires (y.c les logements occasionnels) en 1999	6,0	(2) Insee - Estimations localisées de population	
REVENUS FISCAUX ⁽⁴⁾		(3) Insee - Recensements de la population (exploit. principale)	
Médiane du revenu fiscal par U.C. en 2000	ND	(4) Direction générale des impôts - Revenus fiscaux des ménages(5) Insee - Estimations d'emploi - données provisoires	
Part des ménages imposés en 2000	ND	(6) DARES	
		(7) Méthode nationale	
		(8) Insee - Répertoire Sirène - Champ ICS	

ANNEXE 6 Guyane



Nombre de commune(s) ⁽¹⁾	22	EMPLOI- CHÔMAGE	
		Emploi total (salarié + non salarié) au lieu de travail en 1999 ⁽³⁾	43 382
		dont emploi salarié au lieu de travail en 1999	36 238
		Variation de l'emploi total taux annuel moyen entre 1990 et 1999	+ 1,88
Superficie en km ²	83 534	Emploi total estimé au lieu de travail au 31 décembre 2001 ⁽⁵⁾	ND
		Nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1-2-3-HAR) au 31 décembre 2002 ⁽⁶⁾	39 617
		Taux de chômage (au sens du BIT - révisé le 05/09/2002) au 31 décembre 2002 ⁽⁷⁾	23,2
POPULATION		ENTREPRISES-ETABLISSEMENTS ⁽⁸⁾	
Population sans doubles comptes en 1999 ⁽¹⁾	157 213	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 2002	26 024
Densité de population (habitants au km ²) en 1999 ⁽¹⁾	2	- Industrie	2 484
Variation de la population taux annuel moyen entre 1990 et 1999 ⁽¹⁾	+ 3,57	- Construction	3 590
dont variation due au solde naturel taux annuel entre 1990 et 1999	+ 2,73	-Commerce et réparations	7 679
dont variation due au solde migratoire taux annuel entre 1990 et 1999	+ 0,84	-Services	12 271
Population estimée au 1 ^{er} janvier 2002 ⁽²⁾	ND	dont 10 salariés et plus	1 146
LOGEMENT ⁽³⁾		dont 500 salariés et plus	1
Nombre total de logements en 1999	54 043	(1) Insee - Recensements de la population (population légale)	
Part des résidences secondaires (y.c les logements occasionnels) en 1999	4,7	(2) Insee - Estimations localisées de population	
REVENUS FISCAUX ⁽⁴⁾		(3) Insee - Recensements de la population (exploit. principale)	
Médiane du revenu fiscal par U.C. en 2000	ND	(4) Direction générale des impôts - Revenus fiscaux des ménages	
Part des ménages imposés en 2000	ND	(5) Insee - Estimations d'emploi - données provisoires	
		(6) DARES	
		(7) Méthode nationale	
		(8) Insee - Répertoire Sirène - Champ ICS	

ANNEXE 7 Martinique



Nombre de commune(s) ⁽¹⁾	34	EMPLOI- CHÔMAGE	
		Emploi total (salarié + non salarié) au lieu de travail en 1999 ⁽³⁾	115 920
		dont emploi salarié au lieu de travail en 1999	98 376
		Variation de l'emploi total taux annuel moyen entre 1990 et 1999	+ 0,56
Superficie en km ²	1 128	Emploi total estimé au lieu de travail au 31 décembre 2001 ⁽⁵⁾	ND
		Nombre de demandeurs d'emploi (catégories 1-2-3-HAR) au 31 décembre 2002 ⁽⁶⁾	12 335
		Taux de chômage (au sens du BIT - révisé le 05/09/2002) au 31 décembre 2002 ⁽⁷⁾	22,3
POPULATION		ENTREPRISES-ETABLISSEMENTS ⁽⁸⁾	
Population sans doubles comptes en 1999 ⁽¹⁾	381 427	Nombre d'établissements au 1 ^{er} janvier 2002	7 602
Densité de population (habitants au km ²) en 1999 ⁽¹⁾	338	- Industrie	992
Variation de la population taux annuel moyen entre 1990 et 1999 ⁽¹⁾	+ 0,66	- Construction	1 404
dont variation due au solde naturel taux annuel entre 1990 et 1999	+ 0,99	-Commerce et réparations	2 230
dont variation due au solde migratoire taux annuel entre 1990 et 1999	- 0,33	-Services	2 976
Population estimée au 1 ^{er} janvier 2002 ⁽²⁾	ND	dont 10 salariés et plus	355
LOGEMENT ⁽³⁾		dont 500 salariés et plus	0
Nombre total de logements en 1999	155 733	1) Insee - Recensements de la population (population légale)	
Part des résidences secondaires (y.c les logements occasionnels) en 1999	3,9	(2) Insee - Estimations localisées de population	
REVENUS FISCAUX ⁽⁴⁾		(3) Insee - Recensements de la population (exploit. principale)	
Médiane du revenu fiscal par U.C. en 2000	ND	(4) Direction générale des impôts - Revenus fiscaux des ménages	
Part des ménages imposés en 2000	ND	(5) Insee - Estimations d'emploi - données provisoires	
		(6) DARES	
		(7) Méthode nationale	
		(8) Insee - Répertoire Sirène - Champ ICS	

ANNEXE 8

Poids économique des principaux pays de la zone de libre échange des Amériques

PAYS	PIB par habitant en 1998 (\$US)	Indice d'ouverture au commerce 2000	Indice de liberté économique 2000	Indice de liberté économique 1998	Rang dans le classement mondial de la liberté économique
Canada	22480	2	2	2,2	11
É-U	29010	2	1,8	1,85	4
Mexique	8370	3	3	3,3	74
Argentine	10300	3	2,1	2,3	17
Bahamas	10780	5	2,2	2,05	22
Barbade	10580	3	2,5	2,5	37
Belize	4300	5	2,8	2,95	53
Bolivie	2880	2	2,65	2,6	44
Brésil	6480	5	3,5	3,45	110
Chili	12730	2	2	2,15	11
Colombie	6810	3	2,9	3	61
Costa Rica	6650	3	2,85	2,95	58
Rép. Dominicaine	4820	4	2,9	3,2	61
Equateur	4940	3	3,1	2,9	84
Salvador	2880	3	2	2,4	11
Guatemala	4100	3	2,7	2,7	46
Guyane	3210	5	3,2	3,4	90
Haïti	1270	4	4	4,1	139
Honduras	2220	4	3,35	3,25	99
Jamaïque	3440	2	2,5	2,7	37
Nicaragua	1950	5	3,6	3,5	116
Panama	7000	3	2,4	2,4	33
Paraguay	3980	2	2,8	2,8	53
Pérou	4680	2	2,45	2,85	36
Trinidad Tobago	6840	4	2,35	2,6	31
Uruguay	9200	2	2,55	2,65	41
Venezuela	8860	3	3,3	3,4	94

Source des données: 2000 index of economic freedom, Heritage Foundation et Wall Street Journal.

Attention : Un indice plus élevé indique une liberté économique plus faible.